



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

travailleurs sociaux

Question écrite n° 60177

Texte de la question

Mme Bérengère Poletti attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur les difficultés liées aux dépenses consacrées à l'accompagnement social des familles en difficulté. Dans un rapport de septembre 2009 sur les comptes de la sécurité sociale, la Cour des comptes souligne, à propos du travail social, qu'il est mal cerné par les caisses d'allocations familiales, tant du point de vue des effectifs que de ses activités. Elle relève, en effet, qu'une minorité de caisses dispose d'un projet de travail social. La Cour considère qu'un socle commun national devrait à terme recentrer les interventions des travailleurs sociaux sur deux thèmes principaux : le soutien à la fonction parentale et le soutien aux familles rencontrant des difficultés de logement, d'habitat, d'insertion sociale et professionnelle. La Cour recommande (proposition n° 43) de renforcer le cadrage national des aides financières individuelles et du travail social. Aussi, elle souhaiterait connaître sa position et les suites qu'elle entend donner à cette recommandation.

Données clés

Auteur : [Mme Bérengère Poletti](#)

Circonscription : Ardennes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 60177

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 octobre 2009, page 9365

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)